

Image not found or type unknown



PB DE CREDIT ET SEPARATION

Par **espoir2014**, le **09/11/2014 à 09:38**

Bonjour,
Suite aux pb avec mon conjoint j'ai du quitter la maison que nous avons achetée en commun. Aujourd'hui j'ai pu repousser un des deux crédits de la maison mais pour longtemps, on arrive pas à la vendre. Lui est resté dans la maison mais je suis obligée de continuer à rembourser le prêt. Puis je lui demander un loyer ? et comment faut il faire, car je suis au Smic et je ne peux plus payer ce crédit + mon loyer mes charges etc.... Tout mes économies sont dans le crédit de la maison et j'ai peur de tout perdre si nous ne payons plus car il me dit qu'elle partira aux enchères.
Je suis dans une impasse. D'autant qu'il est au chômage et que dans 2 mois il n'a plus de revenus. QUE FAIRE ?
Merci par avance pour votre aide. Je vis seule avec mon fils et ne peux pas prendre un avocat.
MERCI

Par **aguesseau**, le **09/11/2014 à 10:15**

bjr,
vous parlez de conjoint juridiquement cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas ?
si vous êtes en concubinage, la situation est différente.
effectivement si le crédit n'est plus payé, l'organisme de crédit peut décider de saisir le bien et de le vendre aux enchères à un prix moins élevé qu'une vente amiable.
vous pouvez demander une indemnité d'occupation à la personne qui occupe le bien.
mais votre ex-conjoint ou concubin va vous dire que c'est vous qui avez décidé de partir et qu'il ne vous a jamais mis dehors donc qu'il n'a pas à vous payer d'indemnité d'occupation.
votre ex et vous, vous pouvez demander à un juge de vous accorder un délai de grâce (maxi 2 ans) pour le remboursement de vos crédits.
vous pouvez envisager la procédure de surendettement.
si vous avez de faibles revenus, vous avez peut être droit à l'aide juridictionnelle totale ou partielle.
cndt

Par **espoir2014**, le **09/11/2014** à **10:36**

merci beaucoup pour votre réponse rapide. Effectivement nous ne sommes que conjoint et je suis partie par obligation, il était violent. Mais oui il ne voudra pas payer de loyer. Comment fait on pour demander un délai de grâce? faut il un avocat? je vous remercie encore une fois pour votre gentillesse.